



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Pétersbourg (Fédération de
Russie) 14 – 18 octobre 2017



Conseil directeur
Point 11 b)

CL/201/11b)-R.1
Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017

Comité des droits de l'homme des parlementaires

Rapport de la mission aux Philippines
22 - 24 mai 2017

PHI08 - Leila de Lima

Résumé

La Sénatrice Leila de Lima a assumé la présidence de la Commission des droits de l'homme des Philippines de mai 2008 à juin 2010. À ce titre, elle a dirigé une série d'enquêtes sur plusieurs exécutions extrajudiciaires liées audit « escadron de la mort de Davao », exécutions qui auraient été commises dans la ville du même nom, dont M. Duterte a longtemps été le maire, et a conclu que celui-ci, aujourd'hui Président des Philippines, était derrière cet escadron.

En 2010, Mme de Lima a été nommée Ministre de la justice. Elle a démissionné en octobre 2015 pour se consacrer à sa campagne et obtenir un siège au Sénat aux élections de mai 2016, qu'elle a remportées. En août 2016, en tant que présidente de la commission sénatoriale de la justice et des droits de l'homme, la sénatrice de Lima a diligenté une enquête sur les exécutions de milliers de consommateurs et de revendeurs de drogue supposés qui auraient été commises depuis l'entrée en fonctions du Président Duterte, en juin 2016.

La sénatrice de Lima a été arrêtée et placée en détention le 24 février 2017 sur la base d'accusations selon lesquelles elle avait reçu de l'argent de la drogue pour financer sa campagne sénatoriale. Ces accusations ont été portées contre elle après qu'une enquête a été ouverte par la Chambre des représentants sur un trafic de stupéfiants à la Nouvelle prison de Bilibid (NPB) et sur la responsabilité de la sénatrice de Lima à cet égard lorsqu'elle était Ministre de la justice. Cette enquête a été diligentée une semaine après que cette dernière a ouvert son enquête au Sénat sur les exécutions extrajudiciaires.

Une délégation du Comité des droits de l'homme des parlementaires a effectué une mission aux Philippines en mai 2017 afin de mieux comprendre la situation de la sénatrice de Lima. La délégation considère, au vu des informations recueillies, que les mesures prises contre l'intéressée sont une réponse à son opposition ardente à la guerre contre la drogue engagée par le Président Duterte et au fait qu'elle a dénoncé la responsabilité supposée de ce dernier dans les exécutions extrajudiciaires. La délégation est profondément préoccupée par la campagne publique de dénigrement menée par les plus hautes autorités de l'État contre la sénatrice de Lima qui est dépeinte comme une « femme immorale » et tenue pour coupable alors même que son procès n'a pas encore débuté.

F

La délégation estime qu'aucun élément de preuve ne justifie les procédures pénales engagées contre la sénatrice de Lima. Elle demande par conséquent aux autorités compétentes de la remettre immédiatement en liberté et d'étudier sérieusement la possibilité d'abandonner les poursuites engagées contre elle si aucun élément de preuve solide n'est pas rapidement recueilli. La délégation demande aussi aux autorités d'autoriser la sénatrice de Lima, d'ici à sa libération, à participer aux activités du Sénat, notamment aux votes sur les textes de loi d'importance cruciale. Si les procédures pénales engagées suivaient leur cours, la délégation demande qu'un observateur de procès de l'UIP surveille le respect des normes relatives à un procès équitable et fasse rapport à ce sujet.

*
* *

Table des matières

A.	Origine et conduite de la mission	1
B.	Exposé du cas et préoccupations du Comité et du Conseil directeur ...	2
C.	Informations recueillies au cours de la mission	3
D.	Conclusions et recommandations	14

Liste des abréviations

Nouvelle prison de Bilibid (NPB)
Bureau national d'enquête (BNE)

A. Origine et conduite de la mission

1 Origine de la mission

1. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires (ci-après « le Comité ») a examiné le cas de la sénatrice de Lima pour la première fois en octobre 2016 et l'a déclaré recevable sans toutefois se prononcer sur le fond. À la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, avril 2017), le Comité a de nouveau examiné le cas, cette fois-ci en tenant compte du fait que la sénatrice de Lima avait été arrêtée et placée en détention peu de temps auparavant et que des accusations pénales avaient été portées contre elle. À la lumière de ces faits nouveaux préoccupants, le Comité a proposé, lors d'un échange de vues tenu à Dhaka avec le président du Sénat philippin, qu'une mission soit effectuée aux Philippines pour obtenir des informations de première main sur la situation de la sénatrice de Lima auprès des autorités parlementaires, gouvernementales et judiciaires ; de la sénatrice elle-même, de ses avocats et de ses collaborateurs ; ainsi qu'auprès de tierces parties. Le président du Sénat a approuvé cette proposition et pris l'engagement de favoriser l'organisation de la mission dans les meilleurs délais.

2 Déroulement de la mission

2. À la suite de consultations, il a été convenu que la mission aux Philippines aurait lieu du 22 au 24 mai 2017 et qu'elle serait composée de la Présidente du Comité, Mme Fawzia Koofi, d'un membre du Comité, M. A.B.M. Fazle Karim Chowdhury, et de M. Rogier Huizenga, Responsable du programme des droits de l'homme à l'UIP.

3. La délégation remercie sincèrement les autorités philippines pour leur coopération et leur esprit de dialogue, en particulier le président du Sénat et son équipe, qui ont veillé au bon déroulement de la mission, y compris de la visite à la sénatrice de Lima en détention.

4. La délégation a rencontré les autorités parlementaires, gouvernementales et judiciaires, ainsi que les parlementaires, membres de partis politiques, diplomates, représentants d'organisations internationales et de la société civile, et autres acteurs pertinents suivants :

- Sénat:
 - M. Aquilino "Koko" Pimentel III, président du Sénat
 - M. Richard J. Gordon, sénateur, Président de la Commission de la justice et des droits de l'homme ; Président de la Commission Ruban bleu et de la Commission des sociétés et entreprises publiques
 - M. Vincente C. Sotto II, sénateur, chef de la majorité
 - M. Panfilo M. Lacson, sénateur
 - M. Franklin Drilon, sénateur
 - Mme Risa Hontiveros, sénatrice
 - M. Antonio Trillanes IV, sénateur
 - M. Rafael P. Albert, Directeur de cabinet, Bureau du sénateur Hontiveros
- Chambre des représentants:
 - M. Pantaleon D. Alvarez, Président de la Chambre
 - M. Rodolfo C. Fariñas, membre, chef de la majorité
 - M. Reynaldo Umali, Président de la Commission de la justice
 - M. Gary C. Alejano, membre, élu du parti Magadalo
- Autorités judiciaires – Ministère de la justice
 - M. Reynante B. Orceo, Vice-Ministre
 - M. Peter Ong, Procureur principal
- Police nationale philippine
 - General Ramon. C. Apolinario, Chef adjoint de l'administration
 - M. Gregorio R. Pimentel, Directeur des services de renseignement
 - M. Philip Gil M. Philipps, Directeur des Service d'appui du siège
 - M. Eric Serapin G. Reyes, Directeur adjoint à la gestion des enquêtes et inspections

- M. Manolo N. Ozaeta, Directeur du service juridique
- Commission des droits de l'homme des Philippines
 - M. Jose Luis Martin C. Gascon, président
 - Mme Karen Gomez-Dumpit, Commissaire
 - Mme Gwendolyn Pimentel-Gana, Commissaire
 - M. Roberto Eugenio T. Cadiz
- Bureau de la sénatrice de Lima
 - M. Phillip D. Sawali, Directeur de cabinet
 - Mme Dahlia Salamat, Directeur IV
 - Mme Raissa M. Sibolboro, assistante exécutive
- Conseil juridique de la sénatrice de Lima
 - M. Jose Manuel Diokno, Président de Free Legal Assistance Group (FLAG)
- Organisation des Nations Unies (ONU)
 - Mme Lotta Sylwander, représentante du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Coordinatrice résidente *par interim*
- Union européenne – Représentants aux Philippines
 - M. Mattias Lentz, Chef adjoint de la Mission, Délégation de l'Union européenne aux Philippines
 - Mme Carmela Barcia-Bustelo, Chef adjoint de la Mission, Ambassade d'Espagne
 - M. Jan Vytopil, Counsellor, Chef adjoint de la Mission, Ambassade de la République tchèque
 - M. Michael Hasper, Chef adjoint de la Mission, Ambassade d'Allemagne
 - M. Spyros Pagkratis, Chef adjoint de la Mission, Ambassade de Grèce
 - M. Laurent Legodec, Chef adjoint de la Mission, Ambassade de France
 - M. Fabio Schina, Chef adjoint de la Mission, Ambassade d'Italie
 - M. Lennart Jansson, Chef adjoint de la Mission, Ambassade de Suède
 - Mme Joy Anne Icyan, Chargée des droits de l'homme, Ambassade du Royaume Uni
 - M. Jérôme Rivière, Premier Secrétaire, Délégation de l'Union européenne
 - M. Thomas Ubels, interne, Ambassade des Pays-Bas
- Organisations non gouvernementales(ONG) / Autres
 - M. Jean Enriquez, Directeur exécutif, Coalition de lutte contre le trafic des femmes - Asie Pacifique
 - Mme Nymia Pimentel-Simbulan, Vice Chancelière aux affaires universitaires, Université des Philippines
 - M. Ellecer Ebro Carlos, porte-parole, iDEFEND (In Defence of Human Rights and Dignity Movement) ; Campaign and Public Advocacy Officer, PAHRA (Philippines Alliance of Human Rights Advocates)
 - M. Raymond Palad, conseil de Jad Dera, co-accusé avec la sénatrice de Lima

B. Exposé du cas et préoccupations du Comité et du Conseil directeur

5. Mme de Lima a assumé la présidence de la Commission des droits de l'homme des Philippines de mai 2008 à juin 2010 et a ensuite été nommée Ministre de la justice. Elle a quitté ses fonctions de ministre en octobre 2015 pour se concentrer sur sa candidature à un siège de sénateur lors des élections parlementaires de mai 2016, qu'elle a remportées.

6. La sénatrice de Lima s'est battue toute sa vie contre les exécutions extrajudiciaires. En mars 2009, en qualité de présidente de la Commission des droits de l'homme des Philippines, elle a dirigé une série d'enquêtes sur des exécutions extrajudiciaires liées audit « Escadron de la mort de Davao » qui auraient été perpétrées dans la municipalité de Davao, dont M. Duterte était maire depuis longtemps déjà. D'après le plaignant, l'ancien maire, aujourd'hui Président des Philippines, serait

derrière cet escadron de la mort. L'enquête est devenue une source d'antagonismes et d'animosité entre la sénatrice et M. Duterte. Depuis que ce dernier a pris ses fonctions, la sénatrice a dénoncé avec beaucoup de force les très nombreux cas d'exécutions sommaires et d'assassinats d'individus suspects de consommation de drogues par des vigiles survenus dans le cadre de la guerre contre la drogue engagée par le Président. La sénatrice a exprimé sa préoccupation quant à l'existence de similitudes entre ces exécutions et celles qui auraient été commises à Davao, notamment pour ce qui est de leurs auteurs, des victimes et des méthodes utilisées. En août 2016, lorsqu'elle assumait la présidence de la commission de la justice et des droits de l'homme du Sénat, la sénatrice de Lima a ouvert une enquête sur ces cas d'exécutions extrajudiciaires signalés depuis l'entrée en fonctions du Président Duterte en juin 2016.

7. Or, alors que cette enquête était diligentée, la Chambre des représentants a décidé d'ouvrir une enquête sur un trafic de stupéfiants à la Nouvelle prison de Bilibid (NPB) à l'époque où la sénatrice de Lima était Ministre de la justice. Le rapport d'enquête établi a servi de base à plusieurs plaintes qui ont conduit le Ministère de la justice à porter plainte contre la sénatrice de Lima pour participation à un trafic de stupéfiants. La sénatrice de Lima a été arrêtée et placée en détention, le 24 février 2017, sur la base d'accusations selon lesquelles elle avait reçu de l'argent de la drogue pour financer sa campagne sénatoriale.

8. Dans une décision d'avril 2017, le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Conseil directeur se sont dits profondément préoccupés par l'arrestation et le placement en détention de la sénatrice de Lima et par les charges portées contre elle. Ils se sont également dits préoccupés par le fait que la procédure d'examen de la teneur des accusations suivait apparemment son cours alors que d'importantes questions préliminaires n'étaient pas encore réglées. Ils ont donc appelé les autorités compétentes à respecter pleinement le droit de la sénatrice de Lima à un procès équitable en tenant dûment compte de l'ensemble des faits et des dispositions juridiques applicables. Le Comité et le Conseil directeur se sont également dits préoccupés par l'allégation selon laquelle la sénatrice de Lima avait été démise de ses fonctions de présidente et de membre de la commission de la justice et des droits de l'homme du Sénat pour des raisons politiques et par le fait que le rapport de la Chambre des représentants n'avait pas été finalisé conformément aux règles applicables et ne tenait pas dûment compte d'éléments de preuve importants.

C. Informations recueillies au cours de la mission

1. Observations sur la situation générale des droits de l'homme

- Observations générales

9. Lors des échanges tenus pendant la mission, il a beaucoup été question du recul général des droits de l'homme aux Philippines à l'heure actuelle et des préoccupations ont été exprimées au sujet des très nombreux cas signalés d'exécutions extrajudiciaires. Pendant la mission, un débat était en cours au Parlement philippin sur l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale de 15 à 9 ans. Des efforts étaient par ailleurs en cours pour qu'un débat soit organisé sur le rétablissement de la peine de mort, abolie il y a 15 ans, alors que les Philippines ont ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

- Exécutions extrajudiciaires

10. Certains membres de la Commission nationale des droits de l'homme ont fait savoir à la délégation que le nombre et la fréquence des exécutions étaient sans précédent, 30 à 40 individus étant tués chaque jour. Ces membres, ainsi que d'autres, ont fait observer que c'était surtout des personnes vivant dans la pauvreté qui étaient exécutées ou qui subissaient autrement les conséquences des exécutions ; par exemple, elles n'avaient pas le droit de récupérer la dépouille d'un proche, ni les moyens de le faire. Jusque fin janvier 2017, la police avait régulièrement publié des chiffres, apparemment pour montrer l'efficacité de la guerre contre la drogue. Toutefois, les cas signalés d'exécutions extrajudiciaires se multipliant, elle avait cessé de publier de telles données parce qu'elle craignait, d'après plusieurs interlocuteurs, que celles-ci ne soient utilisées pour servir de base à des enquêtes. M. Peter Ong, Procureur principal, ainsi que des fonctionnaires du Ministère de

la justice chargés de s'occuper des cas signalés d'exécutions extrajudiciaires, ont appelé l'attention de la délégation sur le fait qu'il était souvent difficile de savoir qui était derrière ces exécutions et si les auteurs appartenaient à la police ou à des gangs.

11. Les sénateurs Gordon, Lacson et Sotto II ont indiqué qu'il y avait eu environ 45 000 descentes de police sous l'administration actuelle, descentes qui s'étaient soldées par quelques 54 000 arrestations. Près de 3 000 suspects (supposés) avaient été tués pendant ces opérations, la majorité d'entre eux après avoir riposté (2 700 environ) ; 38 policiers avaient perdu la vie. Il a aussi été relevé que la société philippine avait toujours été en proie à un grand nombre de cas signalés d'exécutions extrajudiciaires et que, par conséquent, ce problème ne concernait pas exclusivement l'administration actuelle.

12. Des membres de la Commission des droits de l'homme ont fait savoir à la délégation que la Commission diligentait ses propres enquêtes sur les cas supposés d'exécutions extrajudiciaires. Les médias avaient fait état d'environ 8 000 cas et, au moment où la mission était entreprise, 646 faisaient l'objet d'enquêtes qui étaient menées à l'appui d'une équipe spéciale. Des membres ont déclaré que la Commission s'appuyait en premier lieu sur des sources d'information externes, notamment la presse, pour recueillir des éléments de preuve sur ces exécutions.

13. La délégation a appris qu'un tiers des exécutions étaient présentées comme des opérations de police légales accompagnées de prétendus échanges de tirs entre la police et des consommateurs et/ou revendeurs de drogue supposés. Pour les membres de la Commission des droits de l'homme, de tels faits ne préjugeaient en rien de la légalité des exécutions. En fait, les rapports de la police nationale philippine sur les opérations menées sur les scènes de crime faisaient rarement la lumière sur les circonstances des affrontements entre la police et les revendeurs et/ou consommateurs de drogue supposés qui s'étaient soldés par de supposés échanges de tirs et l'exécution des suspects. À cet égard, les membres de la Commission ont insisté sur le fait que la police était liée par les Directives opérationnelles de la Police nationale philippine et qu'un suspect ne pouvait être abattu que dans des circonstances très précises et limitées. Ils ont fait état d'une pratique consistant à traduire systématiquement en justice les policiers qui avaient abattu des suspects et à invoquer la légitime défense, ajoutant que cette pratique n'avait plus cours.

14. D'après les membres de la Commission des droits de l'homme, par sa politique du « tirer pour tuer », le Président Duterte avait créé un environnement propice aux exécutions extrajudiciaires. Plusieurs membres ont pris pour exemple le cas retentissant de l'exécution de M. Rolando Espinosa, le 5 novembre 2016. Le Président Duterte aurait déclaré publiquement à cette occasion que les policiers avaient fait du « bon travail ». Outre qu'ils ont bénéficié d'une grâce, ces derniers ont ultérieurement été promus.

15. Les auteurs des deux autres tiers des exécutions supposées n'étaient pas connus. Il était profondément préoccupant que des vigiles, encouragés par les autorités de l'État ou avec leur complicité, soient apparemment les principaux responsables de ces exécutions, dont seul un très petit nombre résulterait d'affrontements entre gangs. La délégation a appris l'existence de la politique dite « de carton » par laquelle des revendeurs et consommateurs de drogue supposés ont été tués et laissés dans la rue un carton déposé sur leur dépouille indiquant qu'ils avaient vendu ou consommé de la drogue et qu'il ne fallait pas suivre leur exemple.

16. La délégation a également appris que la loi n° 10867 du 29 juin 2016, intitulée « loi de réorganisation et de modernisation du Bureau national d'enquête (BNE) », désignait cet organisme comme étant celui chargé en premier lieu d'enquêter sur les cas d'exécutions extrajudiciaires et d'engager des poursuites. Plusieurs interlocuteurs ont toutefois souligné que, nonobstant ce nouveau mandat, le BNE n'avait mené aucune enquête approfondie sur les cas signalés d'exécution extrajudiciaire. La délégation a appris que « l'affaire Bertes », relative à l'exécution de MM. Renato et Jaypee Bertes pendant leur garde à vue, était un des rares cas d'exécution ayant abouti à des poursuites.

17. Nombre d'interlocuteurs ont fait savoir à la délégation que les témoins d'exécutions extrajudiciaires craignaient de se manifester par peur de représailles. Ils ont souligné que la population ne disait rien parce qu'elle avait peur et qu'il en allait de même pour les victimes de

violations de droits de l'homme. Les proches des victimes d'exécutions extrajudiciaires craignaient, si elles signalaient le décès de celles-ci, d'être cataloguées consommateurs ou revendeurs de drogue et, par conséquent, de courir le risque de subir le même sort. Grâce à des crédits supplémentaires alloués par le Sénat, la Commission des droits de l'homme comptait étendre son programme de protection des témoins d'exécutions extrajudiciaires supposées, lesquels craignaient de subir des représailles pendant qu'ils étaient sous l'aile du Ministère de la justice.

18. L'attention de la délégation a été appelée à de nombreuses reprises sur les préoccupations exprimées par des rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les droits de l'homme au sujet des exécutions extrajudiciaires. Dans une déclaration conjointe du 18 août 2016, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires ainsi que le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ont appelé les autorités philippines à « garantir le droit à la vie et à la sécurité de chacun dans le pays... que l'intéressé soit ou non soupçonné d'activités illégales. Les infractions de trafic de stupéfiants devaient être jugées devant un tribunal et non pas réglées dans la rue par des hommes armés ; quant aux autorités, elles devaient adopter les mesures nécessaires d'application immédiate pour protéger toute la population contre les exécutions ciblées et les exécutions extrajudiciaires ». Le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible a déclaré que l'addiction aux drogues devait être considérée comme un problème de santé publique. Il a plaidé en faveur de systèmes de justice dans lesquels la consommation de drogues et la possession de drogues à des fins de consommation personnelle sont dépénalisées, de manière à obtenir de meilleurs résultats au plan sanitaire. Qui plus est, l'Office des Nations Unies contre le drogue et le crime (ONUDC) s'est dit préoccupé par la hausse des exécutions de consommateurs ou revendeurs de drogues supposés, ce qui contrevenait aux dispositions des conventions internationales relatives aux stupéfiants en vigueur. Les approches du contrôle des drogues devaient être équilibrées, axées sur les personnes, fondées sur les faits et respectueuses des droits.

- Le problème de la drogue aux Philippines

19. M. Ong, Procureur principal, a déclaré que la drogue était un véritable problème aux Philippines et que les revendeurs de drogues rendaient la vie du citoyen lambda particulièrement difficile. Plusieurs interlocuteurs, notamment des membres de la Commission des droits de l'homme, ont estimé qu'il y avait bien un problème de drogue dans le pays, mais que l'administration actuelle en exagérerait très largement l'importance pour justifier son récit de « maintien de l'ordre » et pour détourner l'attention de problèmes plus graves et de portée plus générale. L'on constatait en outre des écarts statistiques : l'administration avançait le chiffre de 4 millions de consommateurs de drogues au total aux Philippines, mais la base de calcul utilisée n'était pas claire. Plusieurs interlocuteurs ont appelé l'attention sur les statistiques du Bureau philippin des drogues dangereuses qui a estimé que le nombre de consommateurs de drogues aux Philippines culminait à 6,7 millions en 2004, qu'il avait chuté à seulement 1,3 million en 2012 avant de remonter de nouveau en 2015 pour atteindre 1,8 million. Toutefois, il restait que, apparemment, seuls 5 à 10 pour cent des intéressés étaient des consommateurs de drogues dures. Plusieurs interlocuteurs ont déclaré que, compte tenu du fait que l'administration actuelle insistait lourdement sur la guerre contre la drogue, il importait d'organiser un débat public sur la mesure dans laquelle les produits stupéfiants constituaient un véritable problème aux Philippines et de s'enquérir, auprès des autres pays, des moyens mis en œuvre pour lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants, non seulement au plan pénal, mais aussi sanitaire.

- Climat défavorable à la critique, aux défenseurs des droits de l'homme et aux femmes ayant des responsabilités

20. Des membres de la Commission des droits de l'homme ont dit avoir été la cible d'attaques, après avoir été qualifiés de « protecteurs des barons de la drogue », dans le cadre des efforts déployés par l'administration actuelle pour discéditer ceux qui critiquent la guerre contre la drogue. Des représentants de la société civile et d'autres interlocuteurs ont déclaré que l'espace public allait se rétrécissant et que les défenseurs des droits de l'homme étaient de plus en plus menacés et victimes d'actes d'intimidation. À cet égard, le Président Duterte avait déclaré publiquement qu'il ne se laisserait pas intimider par les allégations selon lesquelles il violait les droits de l'homme, allant jusqu'à menacer les défenseurs des droits de l'homme qui critiquaient sa guerre contre la drogue de décapitation. La délégation a également appris qu'il avait mis les journalistes et les consommateurs et

revendeurs de drogues sur le même plan, affirmant qu'ils étaient « corrompus » et « méritaient d'être tués ».

21. Plusieurs interlocuteurs ont insisté sur la misogynie de l'administration actuelle, à commencer par celle du Président Duterte lui-même. La délégation souhaite placer cette question au centre de l'attention parce qu'elle a une incidence directe sur le cas de la sénatrice de Lima. Les membres de la Commission des droits de l'homme ont sous-entendu que la Commission pourrait très bien constater que le Président, par ses remarques sexistes, a violé la « Magna Carta des femmes » adoptée par les Philippines. Des membres ont relevé que la misogynie du Président Duterte n'avait jamais été un secret pour personne. À ce propos, plusieurs d'entre eux ont fait état d'une plaisanterie qu'il avait faite en public quand il était maire de Davao au sujet du viol collectif d'une missionnaire australienne prise en otage lors des émeutes à la prison de Davao, en 1989. La délégation a appris que, depuis son entrée en fonctions, le Président Duterte avait fait preuve de dédain à l'égard de femmes qui avaient des responsabilités de premier plan, en particulier celles qui le critiquaient ouvertement comme la Vice-Présidente Robredo et la sénatrice de Lima, et qu'il avait tenu des propos sexistes à leur égard, exacerbant ainsi une culture dans laquelle le harcèlement sexuel et la violence semblaient acceptables. Plusieurs interlocuteurs ont insisté sur le fait que le comportement du Président Duterte était perçu comme une approbation publique des préjugés sexistes, qui étaient encore très répandus aux Philippines, comme en témoignaient les remarques dont avait fait l'objet la Ministre de la sécurité sociale et du développement, Mme Judy Taguiwalo, lors de l'audience de confirmation de son entrée en fonctions, tenue par le Sénat le 3 mai 2017.

22. Ces stéréotypes sexistes étaient au cœur des événements qui avaient entouré la vidéo sexuelle, devenue virale, censée mettre en scène les ébats sexuels de la sénatrice de Lima avec son ancien chauffeur, garde du corps et amant, M. Dayan. Le Président Duterte avait publiquement évoqué cette vidéo à de nombreuses reprises, qualifiant la sénatrice de Lima de personne « immorale » et ne cessant en outre de faire des plaisanteries sur sa vie sexuelle. D'importants efforts avaient été consentis pour que cette vidéo soit diffusée à la Chambre des représentants dans le cadre de l'enquête diligentée par la Commission de la justice en application de la *Résolution N° 105* (voir ci-dessous). Pour contrecarrer ces efforts, le 30 septembre 2016, 53 femmes et 13 hommes membres de la Chambre des représentants avaient signé une déclaration présentant la diffusion de la vidéo en question comme une tentative d'humiliation et de dénigrement des femmes et appelant au respect de la solidarité et de la courtoisie parlementaires. Dans le même temps, la sénatrice Hontiveros avait soumis la proposition de *Résolution sénatoriale 184* visant à ce que le Sénat considère la proposition visant à diffuser la vidéo en question à la Chambre des représentants comme étant illégale, contraire à la courtoisie et à la solidarité parlementaires et attentatoire à la dignité des femmes. Cette proposition a été adoptée par le Sénat le 4 octobre 2016. L'attention de la délégation a été appelée, non seulement sur la nature très critiquable des raisons éthiques avancées pour justifier la diffusion de cette vidéo, mais également sur le fait que la sénatrice de Lima avait fermement contesté être la femme qui apparaissait sur cette vidéo, expliquant clairement pourquoi il s'agissait d'un faux.

2. Enquête diligentée par la Commission de la justice et des droits de l'homme du Sénat

23. Le 13 juillet 2016, en sa qualité de Présidente de la Commission sénatoriale de la justice et des droits de l'homme, la sénatrice de Lima a soumis la proposition de *Résolution sénatoriale N° 9* afin qu'une enquête soit ouverte sur les exécutions de milliers de consommateurs et de revendeurs de drogue supposés, qui auraient été commises depuis que le Président Duterte est entré en fonctions, en juin 2016, et a déclaré la guerre à la drogue. Le 12 août 2016, lors de la réunion préparatoire de la commission de la justice et des droits de l'homme du Sénat, la sénatrice de Lima a fait savoir, en sa qualité de présidente de la commission, que celle-ci mènerait ladite enquête. Les auditions publiques ont débuté le 22 août 2016 et la Commission a entendu la déclaration d'un tueur à gages repentant et membre de l'escadron de la mort de Davao, M. Edgar Matobato, qui a directement mis en cause le Président Duterte dans les exécutions extrajudiciaires commises dans la municipalité de Davao lorsqu'il en était le maire.

24. Toutefois, comme plusieurs membres de la commission ont déclaré qu'il leur semblait que la sénatrice de Lima n'agissait pas avec l'objectivité et la neutralité requises, celle-ci a été démise de ses fonctions à l'issue d'un vote en plénière. Le sénateur Gordon a appelé l'attention de la délégation sur le fait que la sénatrice de Lima avait abusé de ses pouvoirs lors de son enquête. Il a insisté sur le fait

que seuls des éléments de preuve laissant entrevoir la responsabilité supposée du Président Duterte dans les exécutions commises quand il était maire de Davao avaient été pris en considération. Le sénateur Gordon a déclaré que l'enquête initiale n'avait porté que sur les exécutions commises dans un passé récent et non pas sur ce qui avait pu se passer les années précédentes à Davao. Pour lui, la commission avait fait preuve de souplesse en adoptant par la suite la proposition de *Résolution sénatoriale N°151* du 19 septembre 2016, soumise par le sénateur Trillanes IV, afin d'étendre la portée de l'enquête pour qu'elle couvre cet aspect. Le sénateur Gordon a déclaré qu'il avait accepté d'assumer la présidence de la commission à la condition que la sénatrice de Lima en reste membre. Plusieurs interlocuteurs ont toutefois appelé l'attention de la délégation sur le fait qu'il était manifeste que la commission sénatoriale avait démis la sénatrice de Lima de ses fonctions de présidente à titre de représailles.

25. Des membres de la Commission des droits de l'homme ont fait savoir à la délégation que seuls deux des témoins qu'elle avait convoqués avaient pu témoigner devant la commission sénatoriale dans le cadre de son enquête étant donné que celle-ci avait décidé, après l'accession du sénateur Gordon à sa présidence, de ne pas entendre d'autres témoins dont l'audition était prévue et écarté ainsi toute possibilité réelle de faire la lumière sur les exécutions extrajudiciaires.

26. L'attention de la délégation a également été appelée sur le fait que le sénateur Gordon, lorsqu'il assumait la présidence de la commission sénatoriale, avait accusé la sénatrice de Lima d'avoir dissimulé des preuves matérielles afin, semble-t-il, qu'on ne découvre pas qu'une affaire d'enlèvement était pendante contre M. Matobato. D'autres interlocuteurs ont cependant fait savoir à la délégation qu'il ressortait des compte rendus d'audition du Sénat que l'intéressé avait lui-même fait état de cette affaire d'enlèvement. Plusieurs interlocuteurs proches de la sénatrice de Lima ont déclaré que les membres de la commission sénatoriale avaient fait beaucoup de cas de la moindre petite incohérence ressortant des déclarations de M. Matobato, mais qu'ils avaient été prompts à remettre en cause tous les détails qu'il avait fournis sur la manière dont les exécutions extrajudiciaires avaient été commises à Davao, supposément sur ordre du maire d'alors, M. Duterte.

27. La délégation a également appris comment M. Lascañas, haut fonctionnaire de police et membre supposé de l'escadron de la mort de Davao, avait tout d'abord fait une déclaration à charge contre la sénatrice de Lima devant la Commission de la justice et des droits de l'homme du Sénat et avait refait surface en février 2017, puis donné une autre version lorsqu'il avait témoigné devant la commission de l'ordre public et des drogues dangereuses. Plusieurs interlocuteurs ont souligné que M. Lascañas avait fait volte-face, s'était senti obligé de dire la vérité et avait ensuite quitté le pays avec sa famille pour des raisons de sécurité. Or, après une seule audience, le président de la commission de l'ordre public et des drogues dangereuses, le sénateur Lacson, avait décidé de clore l'enquête, déclarant que rien ne justifiait de la poursuivre. Les sénateurs Gordon, Lacson et Sotto II ont fait savoir à la délégation que « la prise de conscience » qui avait amené M. Lascañas à revenir sur sa déclaration initiale n'était pas crédible et n'était intervenue qu'après le rejet de sa demande de traitement favorable.

28. Le rapport d'enquête final (Rapport d'enquête conjoint N°18 intitulé « Killings with Impunity: A Time to Act » de la Commission de la justice et des droits de l'homme du Sénat et de la Commission de l'ordre public et des drogues dangereuses) a été soumis au Sénat pour adoption le 7 décembre 2016. Ce rapport conclut à l'absence de politique d'exécutions visant à éliminer le trafic de stupéfiants commanditée par l'État. Le rapport conclut également que les exécutions extrajudiciaires ont toujours été fréquentes aux Philippines et que les éléments de preuves ne sont pas suffisants pour établir l'existence de l'escadron de la mort de Davao. Le rapport met également en relief des incohérences dans les déclarations de M. Matobato et souligne qu'il n'est pas allé au bout de sa déclaration devant l'audience du Sénat lors de laquelle il aurait été contredit par des agents de police de Davao. Le rapport comporte également une mise en garde concernant le rôle du Président des Philippines, concluant que celui-ci « doit être soucieux de son rôle en tant que chef de l'État et modéré dans ses propos au cas où ceux-ci seraient interprétés comme étant attribuables à l'État. Des accusations de complaisance risquent également d'être portées contre lui parce que son soutien inconditionnel à la police, révélé par son langage fleuri contre les revendeurs de drogue, peut être perçu comme une indulgence délibérée à l'égard des violations des droits de l'homme et du droit à une procédure régulière commises par la police, sous couvert d'éradiquer la menace de la drogue ».

29. La sénatrice de Lima a déclaré que, pour plusieurs raisons, le rapport évoqué ci-dessus présentait d'importantes lacunes, notamment parce les membres de la commission d'enquête avaient refusé d'entendre les déclarations de témoins d'exécutions extrajudiciaires entendus par la Commission des droits de l'homme des Philippines, parce que l'enquête avait été close prématurément et parce que les déclarations de M. Edgar Matobato, qui avait témoigné devant le Sénat, n'avaient pas été dûment prises en considération. La sénatrice de Lima a déclaré qu'en raison de la clotûre prématurée de l'enquête sénatoriale, la commission n'avait pas été en mesure de recueillir des éléments de preuve, ni de les évaluer de manière approfondie et exhaustive.

3. Enquête de la Commission de la justice de la Chambre des représentants

30. Le 21 juillet 2016, le président de la Chambre, M. Pantaleon Alvarez, et 10 autres membres de la Chambre des représentants ont présenté la *Résolution de la Chambre N° 105* tendant à ce qu'une enquête soit diligentée sur le développement du trafic de stupéfiants à la NPB lorsque la sénatrice de Lima était Ministre de la justice. La résolution a été soumise à la Commission de la justice de la Chambre des représentants, présidée par M. Reynaldo Umali. Plusieurs interlocuteurs ont fait savoir à la délégation que, contrairement aux règles relatives aux auditions des commissions de la Chambre des représentants, et en violation de celles-ci, c'était le Ministre de la justice, M. Vitaliano N. Aguirre II, qui avait appelé les témoins et dirigé leur audition. M. Aguirre II, à l'appui de son équipe de procureurs, avait pris les commandes, non seulement de l'audition, mais également de l'ensemble de l'enquête menée par la Chambre. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué que ce dernier s'était en outre exprimé à plusieurs reprises sur la sénatrice de Lima devant les médias, portant des accusations pénales à son encontre et tenant à son égard des propos offensants. M. Pantaleon Alvarez, M. Rodolfo C. Fariñas (chef de la majorité à la Chambre des représentants) et M. Reynaldo Umali ont indiqué à la délégation que la participation du Ministre de la justice à une enquête de la Chambre n'avait rien d'inhabituel et qu'on trouvait de nombreux précédents à cet égard.

31. Le 20 septembre 2016, la Commission de la justice de la Chambre des représentants a débuté ses auditions en application de la *Résolution N° 105*. La sénatrice de Lima a choisi de ne pas y participer, qualifiant l'enquête de « parodie d'enquête », dont l'objet était de la discréditer du fait de son opposition ardente au Président Duterte. Il a été relevé que pratiquement personne n'avait osé prendre la défense de la sénatrice de Lima pendant l'enquête, par peur de représailles. D'après les déclarations faites par plusieurs barons de la drogue détenus à la NPB, la sénatrice de Lima « protégeait » les syndicats de la drogue et était un des acteurs clefs du trafic de stupéfiants.

32. La commission a soumis son rapport à la Chambre des représentants le 18 octobre 2016. Elle a constaté qu'il y avait des organisations criminelles et des activités illégales à la NPB bien avant que la sénatrice de Lima n'occupe la fonction de Ministre de la justice. La commission a conclu que le trafic de stupéfiants à petite échelle avait débuté à la NPB courant 2002 lorsque M. Peter Co y avait été incarcéré. Dans le rapport de la commission, il est indiqué que la hiérarchie du système pénitentiaire était impliquée dans des faits de corruption. Dans ce contexte, marqué par des pratiques de corruption, des gardiens de prison et d'autres agents pénitentiaires avaient accordé des privilèges spéciaux à des détenus, ce qui avait favorisé le développement d'activités illégales, y compris des syndicats de la drogue et du trafic de stupéfiants. Les éléments recueillis par la commission étayaient ces conclusions. Pour ce qui est de la sénatrice de Lima, il est dit dans le rapport que le Ministère de la justice est encouragé à entreprendre une enquête approfondie sur son rôle dans la prolifération des syndicats de la drogue et du trafic illicite de stupéfiants à la NPB lorsqu'elle était chargée d'en assurer la supervision en tant que Ministre de la justice ».

4. Accusations pénales de participation à un trafic de stupéfiants portées contre la sénatrice de Lima

- Rôle de la sénatrice de Lima dans la lutte contre le trafic de drogues quand elle était Ministre de la justice

33. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué à la délégation que la sénatrice de Lima, lorsqu'elle était Ministre de la justice, avait consenti d'importants efforts pour lutter contre le trafic de drogues, notamment en supervisant les poursuites engagées contre des barons de la drogue et en revoyant le fonctionnement du Bureau des services correctionnels. Elle était à l'origine d'une série de descentes à

la NPB, descentes qui comptent parmi les plus transparentes et largement couvertes jamais menées pour lutter contre le commerce illégal de la drogue au sein de cet établissement. Ces opérations, qui avaient permis de resserrer le contrôle du commerce de la drogue, n'étaient pas allées sans créer des tensions entre la sénatrice de Lima et certaines personnalités détenues à la NPB (« Bilibid 19 »), qui avaient ultérieurement engagé des procédures contre elle et contre d'autres parties prenantes, notamment une plainte pénale et administrative déposée auprès du Bureau du médiateur en janvier 2015, rejetée par celui-ci. Plusieurs de ces personnes déclarées coupables étaient utilisées aujourd'hui pour étayer les charges portées contre la sénatrice de Lima.

34. Le 15 décembre 2014, après des mois de préparatifs et de collecte de renseignements rigoureux, la Ministre de Lima a personnellement conduit, avec des fonctionnaires du BNE et d'autres organismes chargés de faire appliquer la loi, une inspection inopinée à la NPB qui a permis de faire apparaître les conditions luxueuses dans lesquelles étaient détenus les barons de la drogue, et d'y mettre fin. La descente organisée par le Ministère de la justice, dénommée « Oplan Nomad », a été conçue et opérée pour démanteler le réseau d'activités illégales liées à la drogue au sein de la NPB qui était apparemment à l'origine du commerce de stupéfiants au plan national. Plus précisément, l'opération « Oplan Nomad » visait à empêcher les détenus concernés de se livrer à de nouvelles activités illégales et à couper les ponts entre les intéressés et leur réseau criminel. Cette descente a permis à la Ministre de la justice de découvrir et de saisir des produits de contrebande et de démanteler les « kubols » (baraquements) luxueux des détenus. La Ministre de Lima a ordonné le transfert immédiat de 19 barons de la drogue dans d'autres installations, à savoir le « Bâtiment 14 », ainsi que le redéploiement massif du personnel pénitentiaire dans toutes les ailes de la prison, et soumis l'ensemble des gardiens de la NPB et d'autres établissements pénitentiaires à des tests de dépistage de drogue. Cette opération de lutte contre le trafic de drogues à la NPB a culminé avec l'opération « Oplan Galugad », également menée dans d'autres prisons. Les descentes à la NPB, qui ont suscité un vif intérêt, n'étaient pourtant pas les premières inspections ordonnées sous le mandat de Ministre de la justice de la sénatrice de Lima. Pendant la seule année 2011, près de 700 opérations avaient été menées, au cours desquelles 1 000 articles illicites avaient été confisqués.

35. Plusieurs interlocuteurs ont fait savoir à la délégation que, outre ces mesures, la Ministre de Lima s'était véritablement employée, sous le Gouvernement Aquino, à s'attaquer au problème de la drogue et que l'administration actuelle ne déployait aucun effort sérieux pour appréhender les véritables cerveaux et les barons de la drogue qui étaient derrière le commerce illicite de stupéfiants, se concentrant sur les petits revendeurs et consommateurs.

- Éléments concrets soumis à l'appui des charges portées contre la sénatrice de Lima

36. Le président, et d'autres membres de la Commission des droits de l'homme, ont exprimé leur préoccupation quant à la détention prolongée de la sénatrice de Lima. Pour eux, les accusations portées contre elle étaient fallacieuses et s'expliquaient par le fait qu'elle avait utilisé le Sénat comme tribune pour s'adresser au gouvernement en toute franchise. Des membres de la commission lui avaient rendu visite à trois ou quatre reprises.

37. Ces membres avaient de sérieux doutes quant à la fiabilité des éléments de preuve retenus contre la sénatrice en ce qu'ils étaient fondés sur les déclarations d'individus qui avaient été reconnus coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants, qui étaient déjà détenus lorsqu'elle était Ministre de la justice, et qui avaient donc des comptes à régler. Ces personnes avaient été récompensées. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné qu'aucun produit stupéfiant, ni aucun autre élément de nature à établir que la sénatrice de Lima avait reçu de l'argent provenant du trafic de drogue n'avaient été recueillis.

38. Les membres de la Commission des droits de l'homme ont fait remarquer que la sénatrice de Lima comptait parmi les sénateurs les moins fortunés. La sénatrice avait elle-même déclaré qu'elle ne s'était portée candidate aux élections sénatoriales qu'au tout dernier moment et que l'affirmation selon laquelle elle avait reçu de l'argent de la drogue pour financer sa campagne n'avait pas de sens. La sénatrice de Lima a également insisté sur le fait qu'elle avait toujours agi de manière transparente, qu'elle n'avait jamais cherché à s'enrichir et qu'elle avait refusé tout cadeau d'une valeur importante. Les accusations selon lesquelles elle était, d'une manière ou d'une autre, impliquée dans un trafic de drogue étaient aux antipodes de ses convictions, auxquelles elle avait consacré sa vie publique pendant de nombreuses années.

39. D'après plusieurs interlocuteurs, en tant que présidente de la Commission des droits de l'homme, la sénatrice de Lima avait adopté une approche musclée lorsqu'elle avait interrogé M. Duterte, qui était alors maire de Davao, lorsqu'elle dirigeait l'enquête sur les exécutions extrajudiciaires commises dans cette municipalité ; cela avait créé du ressentiment, dont elle payait aujourd'hui le prix. En dépit des éléments de preuve présentés à la Commission des droits de l'homme à cette époque, aucun témoin n'avait souhaité, par peur de représailles, confirmer ses déclarations devant les tribunaux. Ainsi, mis à part les 21 policiers de Davao qui avaient été sanctionnés par le médiateur en 2012 pour ne pas avoir fait le nécessaire pour prévenir les exécutions extrajudiciaires, il n'a pas été possible de prendre d'autres mesures sérieuses pour établir les responsabilités.

40. Pour ce qui est des charges portées contre la sénatrice de Lima, les interlocuteurs du Ministère de la justice ont indiqué que, non seulement des détenus condamnés avaient témoigné contre elle, mais aussi deux anciens fonctionnaires du Bureau national d'enquête. M. Ong, qui dirigeait l'équipe d'enquête du Ministère de la justice, a déclaré qu'à sa connaissance, ces personnes, qu'il a qualifiées de « témoins de l'accusation » et non de « témoins de l'Etat », ne s'étaient rien vu « promettre ». Le 2 décembre 2016, la sénatrice de Lima a présenté une motion contre M. Ong, soulignant qu'il lui incombait de se prononcer tout d'abord sur son objection d'incompétence du Ministère de la justice. La sénatrice de Lima, au lieu de se présenter devant l'équipe d'enquête le 9 décembre 2016 comme il lui avait été demandé, a indiqué dans une lettre que ses collaborateurs fourniraient des documents, ce que M. Ong a regretté puisqu'il souhaitait que la sénatrice réponde aux accusations portées contre elle. Il lui a alors demandé de soumettre des éléments de preuve et a fait des demandes en ce sens le 6 janvier 2017, mais les avocats de la sénatrice auraient refusé d'y donner suite. M. Ong a reconnu que le Bureau du médiateur était compétent pour connaître des affaires de corruption ; toutes les autres affaires pénales relevant du système de justice. Il a déclaré que le Ministère de la justice avait décidé de porter des charges contre la sénatrice de Lima pour participation à un trafic de stupéfiants. Aucune charge n'avait été portée contre elle dans deux autres affaires, dont une concernait des aveux et actes de torture supposés, à savoir « l'affaire Espinosa ».

41. M. Ong a déclaré que la descente du 15 décembre 2014 à la NPB avait donné les coudées franches à un détenu dénommé Jaybee Sebastian pour prendre le monopole du commerce de la drogue puisque que tous ses « concurrents » avaient été transférés dans d'autres installations. M. Ong a également déclaré que la sénatrice de Lima avait été vue en compagnie de M. Sebastian et que le Ministère de la justice participait activement à l'enquête de la Chambre. Toutefois, d'autres interlocuteurs ont souligné que le seul élément de preuve recueilli, à savoir une photo de la sénatrice de Lima en compagnie de M. Sebastian, avait été prise lors d'un événement couvert par les médias organisé dans le cadre d'un programme de réforme mis en œuvre au sein de la NPB et lors duquel la sénatrice avait été accompagnée sans interruption par de hauts fonctionnaires de police. Il n'était fait état sur le registre de la prison d'aucune visite privée, ni d'aucun enregistrement vidéo. Les mêmes interlocuteurs ont également insisté sur le fait que M. Sebastian ayant été mis à l'isolement et, par conséquent, privé d'accès à ses contacts, il ne pouvait plus se livrer à un quelconque trafic de stupéfiants. Il a également été souligné à cet égard que ce trafic était avant tout contrôlé par des barons de la drogue chinois qui avaient témoigné contre la sénatrice de Lima et que M. Sebastian, qui avait été poignardé pendant sa détention, avait été contraint de témoigner contre cette dernière. Comme son témoignage ne cadrait pas avec les autres, l'immunité ne lui avait pas été accordée.

42. Plusieurs interlocuteurs ont également indiqué à la délégation que les deux anciens subordonnés de la sénatrice de Lima qui avaient porté plainte contre elle, tous deux fonctionnaires de haut rang du BNE, lui en voulaient parce qu'elle ne les avait pas nommés aux postes qu'ils visaient. En ce qui concerne M. Dayan, capturé le 22 novembre 2016 après plusieurs semaines de cavale et qui a témoigné devant la Chambre des représentants et le Sénat dans le cadre de leurs enquêtes respectives sur le trafic de stupéfiants à la NPB et sur l'assassinat du maire Espinosa, la sénatrice de Lima et son secrétariat affirment que la déclaration de l'intéressé présente des incohérences flagrantes. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné qu'un trafic de stupéfiants existait à la PNB depuis au moins 2000 et qu'il était facilité par la participation directe et/ou la complicité de gardiens et de fonctionnaires de rang plus élevé. Ils ont également indiqué que le BNE et le Bureau des services correctionnels s'opposaient sur des questions de compétence.

43. Plusieurs interlocuteurs ont également appelé l'attention de la délégation sur les informations suivantes concernant des témoins à charge (potentiels) contre la sénatrice de Lima :

44. Dans une note confidentielle du 9 décembre 2016 établie par M. Alvin Lim, chef du service juridique du Bureau des services correctionnels, il est indiqué que le Ministre de la justice Aguirre II a autorisé les huit individus détenus à la NPB pour trafic de stupéfiants qui ont témoigné contre la sénatrice de Lima dans le cadre de l'enquête ouverte par la Chambre à bénéficiaire de conditions de détention luxueuses lorsqu'ils étaient au centre de détention de l'armée philippine. Le 17 février 2017, le Ministère de la justice a abandonné les charges de trafic de stupéfiants portées contre cinq détenus bien connus qui avaient témoigné contre la sénatrice de Lima. M. Aguirre II a déclaré lors d'une conférence de presse que ces classements sans suite étaient justifiés parce que les intéressés, à savoir MM. Herbert Colanggo, Engelbert Durano, Vicente Sy, Jojo Baligad et Peter Co, seraient convoqués comme témoins de l'accusation.

45. Le 19 juillet 2016, le lieutenant-colonel de la marine Ferdinand Marcelino, dans un message envoyé à un élève de l'École militaire des Philippines, a dit craindre pour sa vie du fait de pressions exercées sur lui pour qu'il témoigne contre la sénatrice de Lima à l'appui d'éléments de preuve fabriqués de toutes pièces. Le 5 septembre 2016, dans un autre message, M. Marcelino a évoqué des pressions croissantes et précisé qu'on le menaçait de rouvrir une ancienne affaire le concernant, ajoutant qu'il ne céderait jamais. Dans ce message, il priait son ami de dire à la sénatrice de Lima de ne pas baisser les bras et d'être forte.

46. Le 1^{er} septembre 2016, deux anciens agents du Ministère de la justice, M. Jonathan « Jong » Caranto et Mme Edna « Bogs » Obuyes, ont été accusés par l'actuel Ministre de la justice d'avoir abrité plusieurs millions sur leurs comptes bancaires pour le compte de la sénatrice de Lima. D'après certaines informations dignes de foi, ces deux individus ont été contraints à accuser la sénatrice de Lima, leurs accusations ne reposant sur aucun fondement. Les incohérences flagrantes relevées dans ces accusations tiennent, notamment, à l'utilisation d'un surnom et à la date indiquée sur un bordereau de versement, qui correspond à un jour de fermeture de la banque concernée.

47. Mme Jesusa « Susan » Francisco, agent des services techniques au Ministère de la justice, a affirmé dans une déclaration écrite sous serment qu'on avait fait pression sur elle pour qu'elle témoigne contre la sénatrice de Lima. Ayant déclaré qu'elle n'avait rien de compromettant à dire contre la sénatrice de Lima, elle n'a pas été convoquée à l'audition de la commission de la justice de la Chambre des représentants.

48. Le 28 septembre 2016, la sénatrice de Lima a révélé que l'épouse de M. Sebastian avait envoyé un SMS à une personne au-dessus de tout soupçon, dans lequel elle disait que son mari avait fait l'objet de pressions visant à ce qu'il témoigne contre la sénatrice. Dans ce SMS, il disait ne plus pouvoir supporter ces pressions et ajoutait que la sénatrice de Lima comprendrait certainement s'il finissait par y céder puisque, de toute façon, elle était innocente. Le même jour, à la suite d'un incident lors duquel des coups de couteau ont été portés au sein du Bâtiment 14 de la NPB, une personne condamnée pour trafic de stupéfiants, M. Tony Co, a perdu la vie, trois autres détenus, à savoir MM. Peter Co, Vicente Sy et Sebastian, étant grièvement blessés. Les trois intéressés ont finalement témoigné contre la sénatrice de Lima dans le cadre de l'enquête de la Chambre des représentants sur un trafic de stupéfiants à la NPB.

5. Dénigrement public de la sénatrice de Lima par les plus hautes autorités de l'Etat

49. Pendant la mission, l'attention de la délégation a été appelée à de nombreuses reprises sur le fait que la sénatrice de Lima a été continuellement dénigrée publiquement par de hautes autorités philippines, en particulier le Président, qui a plusieurs fois déclaré qu'elle était « une femme immorale », qu'elle était coupable et qu'elle avait participé à un trafic de stupéfiants lorsqu'elle était Ministre de la justice. Un très grand nombre d'informations faisant état de multiples événements lors desquels le Président Duterte a tenu de tels propos ont été portées à la connaissance de la délégation, à savoir, notamment : le 11 août 2016, ce dernier a déclaré, à propos de la sénatrice de Lima, lors d'une interview donnée à Davao, « Un jour, il faudra que je la démolisse publiquement ». Le 29 août 2016, pressant l'intéressée de démissionner, il a déclaré « Si j'étais la sénatrice de Lima, je me pendrais. » Le Président Duterte a également déclaré que des charges seraient portées contre la sénatrice de Lima et qu'elle finirait en prison. Le 22 mars 2017, il l'a évoquée publiquement dans les termes suivants : « Je recherche une femme au cuir si épais que lui porter des coups au visage avec une lame ne servirait à rien, pas plus que de l'asperger d'acide ». Le 22 mars 2017, le Président

Duterte a relevé en public : « c'est une bonne chose qu'elle ne se promène pas à Davao, parce que si c'est la nuit, et qu'il n'y a personne, elle serait déçue ». Le 10 février 2017, il a également relevé que la sénatrice de Lima était « la plus haute fonctionnaire corrompue » et « qu'elle corrompait tous les fonctionnaires du Ministère de la justice ».

50. Le 29 mars 2017, lors de la célébration de la « Journée du peuple » (*People's Day Celebration*), le Président Duterte s'est publiquement interrogé sur le nombre d'amants que la sénatrice de Lima avait eus, faisant allusion à une prétendue vidéo sexuelle la mettant en scène. Le 22 mars 2017, il a publiquement déclaré que le chien de la sénatrice de Lima apparaissait sur cette vidéo. Le même jour, il a aussi publiquement déclaré que les gardiens de prison devraient garder leur distance avec la sénatrice de Lima car à défaut ils finiraient par avoir une relation avec elle, comme son ancien chauffeur et garde du corps, M. Dayan. Ces propos s'ajoutent à de nombreux autres décrivant la sénatrice de Lima comme une « fille de pute » ou, le 22 septembre 2016, comme « une fille de pute » qu'il « tuerait s'il était sa mère », et à des remarques selon lesquelles « elle baisait son chauffeur et, en même temps, la nation ».

51. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué que ces propos relevaient d'une campagne de dénigrement orchestrée par le cabinet du Président Duterte. Ils ont souligné que, le 18 août 2016, le porte-parole de la Présidence, Ernesto Abella, ainsi que le Ministre de la justice, Aguirre II, le Secrétaire aux communications présidentielles, Martin Andanar, et le chef du conseil juridique de la Présidence, Salvador Panelo, avaient tous tenus des propos dégradants à l'égard de la sénatrice de Lima. Leurs déclarations étaient intervenues une semaine après que le Président Duterte eut juré de démolir une personnalité officielle de sexe féminin. Un mois avant, le Conseiller juridique en chef du Président et le *Solicitor-General*, M. Jose Calida, s'étaient mis à accuser la sénatrice de Lima d'avoir démissionné pour jeter le discrédit sur la guerre contre la drogue déclarée par le Président Duterte et avaient affirmé que le trafic de drogue s'était considérablement développé à la NPB lorsqu'elle était Ministre de la justice. Vers la fin de 2016, le *Solicitor-General* avait fait monter la pression en qualifiant la sénatrice de Lima « d'ennemi public numéro 1 », de « grande prêtresse de l'hypocrisie » et de « sainte patronne des narco-politiques ». Il avait également juré que son bureau viendrait en aide aux plaignants dans les affaires la concernant. Lors de l'enquête menée par la Commission de la justice de la Chambre des représentants, l'adresse et le numéro de téléphone portable de la sénatrice de Lima ont été publiquement révélés, en violation flagrante de ses droits. La sénatrice de Lima a été menacée et harcelée par de nombreux SMS ordures.

6. Possibilité de participer aux activités du Sénat

52. La sénatrice de Lima est autorisée à soumettre des motions et des résolutions, et elle a pu rencontrer les membres de son équipe à de nombreuses reprises. Toutefois, elle est privée d'accès à un ordinateur (ainsi qu'à Internet), à la radio et à la télévision. Il lui est interdit de participer aux sessions parlementaires et aux votes pour lesquels sa présence physique est indispensable. Ces restrictions entravent sa capacité de s'acquitter effectivement de ses obligations parlementaires.

53. À plusieurs reprises, la sénatrice de Lima a demandé par écrit au Président du Sénat, M. Pimentel, de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle puisse à tout le moins participer, en sa qualité actuelle de détenue, aux principaux processus de décision sénatoriaux et voter. La sénatrice de Lima, ainsi que d'autres interlocuteurs, ont appelé l'attention de la délégation sur le fait que, dans le passé, le Sénat avait adopté des résolutions par lesquelles il avait autorisé le sénateur Trillanes IV, qui était alors détenu, à participer aux sessions du Sénat, soit en étant placé sous la garde des sergents armés du Sénat, soit en application de modifications du Règlement du Sénat lui permettant de participer à ses sessions, auditions et réunions à distance ou par voie électronique. Toutefois, la Cour suprême (affaire Trillanes c. Pimentel : G.R. N° 179817, 27 juin 2008, et affaire People c. Jalosjos : G.R. N° 132875-76) a par la suite exclu la possibilité pour des membres du Congrès détenus de participer à l'ensemble des sessions et auditions parlementaires ou à être placés sous la garde des organes du Congrès, au motif que cela reviendrait à les remettre en liberté et à nier ainsi complètement l'objectif juridique du placement en détention d'un accusé n'étant pas autorisé à présenter une demande de libération sous caution. S'appuyant sur cette jurisprudence, la sénatrice de Lima a demandé au Président du Sénat d'apporter son soutien à ses demandes tendant à obtenir du tribunal qui est compétent pour se prononcer sur sa détention des autorisations de sortie ponctuelles pour pouvoir prendre part aux votes sur les textes d'importance cruciale, au cas par cas. Elle a

souligné à cet égard que des tribunaux avaient déjà accordé des autorisations de sortie à des sénateurs détenus pour qu'ils puissent participer à des anniversaires. La sénatrice de Lima considère que les raisons pour lesquelles elle souhaite obtenir ces autorisations de sortie sont plus solides puisqu'elles sont directement liées à ses activités visant à représenter les 14 millions de personnes qui lui ont accordé leurs voix. Elle souligne que, même détenue, elle reste sénatrice et que ceux qui l'ont élue ne devraient pas être privés de la possibilité de faire entendre leur voix sans qu'aucune raison juridique valable ne le justifie.

54. Plusieurs interlocuteurs ont souligné que les demandes adressées par la sénatrice de Lima au Président du Sénat, ainsi qu'au Sénat dans son ensemble, sont restées lettres mortes, faute de recevoir la solidarité et la considération parlementaires qui leur étaient dues. D'autres interlocuteurs, proches du Président Duterte, se sont empressés d'affirmer que ceux qui penchaient pour autoriser la sénatrice de Lima à participer aux activités du Sénat s'étaient opposés à ce que d'anciens sénateurs détenus bénéficient de la même souplesse, et ils ont fait observer que le Sénat n'avait pas le pouvoir d'imposer ses vues aux tribunaux.

7. Demande de recours en *habeas data*

55. Le 7 novembre 2016, la sénatrice de Lima a introduit une demande de recours en *habeas data* contre le Président Duterte devant la Cour suprême pour que celle-ci ordonne à l'intéressé ainsi qu'à chacun de ses représentants, de cesser de recueillir des informations d'ordre privé sur sa vie personnelle ne relevant pas du domaine de l'intérêt général, de faire des déclarations publiques la dénigrant en tant que femme et portant atteinte à sa dignité d'être humain, de tenir des propos sexistes contre elle, de décrier ou d'attirer l'attention du public sur ses relations sexuelles supposées, de commettre des actes de violence psychologique à son égard ou, de toute autre manière, de commettre des actes contraires à ses droits ou à la loi, aux bonnes mœurs, aux bons usages, à l'ordre public et/ou à l'intérêt général. Dans sa demande, la sénatrice de Lima affirme que les attaques commises à son encontre par le Président Duterte ne sont pas couvertes par l'immunité présidentielle parce qu'elles ne constituent pas des actes accomplis à titre officiel. Pour elle, il s'agit de violations flagrantes de la *loi 6713 de la République*, intitulée « Code de conduite et règles déontologiques pour les fonctionnaires et agents de l'Etat », qui dispose que les fonctionnaires « respectent systématiquement les droits d'autrui et s'abstiennent de commettre des actes contraires à la loi, aux bonnes mœurs, aux bons usages, à l'ordre public [...] et à l'intérêt général. » Ces attaques sont en outre manifestement contraires à la *loi 9710 de la République*, qui interdit la violence psychologique perpétrée ou approuvée par l'Etat et exige de tous les agents de l'Etat qu'ils « se gardent de commettre des actes discriminatoires à l'égard des femmes et de violer leurs droits ». Le 8 novembre 2016, le conseiller juridique en chef de la Présidence, M. Panelo, a rejeté la demande de recours en *habeas data* comme étant dénuée de fondement.

8. Plainte pour manquement à la déontologie et accusation de non-respect d'une convocation

56. Le 12 décembre 2016, le président de la Chambre des représentants, M. Alvarez, et MM. Fariñas et Umali, ont déposé une plainte auprès du Sénat pour non-respect par la sénatrice de Lima des règles de déontologie en raison de sa supposée « conduite contraire à l'éthique » lorsqu'il lui a été conseillé par M. Dayan de ne pas donner suite à la convocation qui lui avait été adressée par la Commission de la justice de la Chambre des représentants dans le cadre de son enquête. Les intéressés ont également saisi la 34^e Chambre du tribunal de première instance de la ville de Quezon pour non-respect d'une convocation. La sénatrice de Lima, en sa qualité d'accusée, a été mise en accusation le 13 mars 2017, et a refusé de plaider coupable ou non coupable. Lors d'une audience du 19 mai 2017, les deux parties ont présenté leurs arguments quant à l'existence d'une cause probable. D'après la sénatrice de Lima, il ressortait du procès-verbal de l'audition de la Chambre des représentants que M. Dayan avait sollicité les conseils de la sénatrice sur cette question et que celle-ci s'était bornée à lui suggérer de ne pas participer à l'audience en question. M. Dayan n'avait pas été persuadé ou contraint par la sénatrice à se cacher puisqu'il l'était déjà bien avant que celle-ci ne donne son avis. D'après la sénatrice de Lima, les déclarations écrites sous serment des parties civiles (les trois membres importants de la Chambre des représentants) montraient qu'ils s'étaient appuyés sur ce qui leur avait été rapporté par des tiers. Ce n'était pas eux qui avaient reçu le SMS supposé, mais la fille de M. Dayan. De ce fait, la sénatrice de Lima considère que les intéressés se

sont bornés à rapporter ce qu'il leur avait été dit par des tiers sans savoir si cela était ou non exact. La personne qui était la plus à même de témoigner dans cette affaire était donc celle qui avait reçu le supposé SMS, mais elle n'avait pas été convoquée.

D. Conclusions et recommandations

1. L'existence d'exécutions extrajudiciaires

57. La délégation comprend et approuve pleinement la nécessité de lutter efficacement contre les drogues. Cependant, elle reste profondément préoccupée par le fait qu'une telle lutte s'accompagne d'allégations graves faisant état d'exécutions extrajudiciaires et de l'impunité des coupables. Pour ce qui est des remarques de certains interlocuteurs selon lesquelles il y a toujours eu des exécutions extrajudiciaires aux Philippines, la délégation tient à faire observer que la situation actuelle, tant du point de vue du droit que des faits, est sans précédent : les pertes en vies humaines et les droits bafoués, qui concernent essentiellement les plus pauvres, ne posent apparemment aucun problème, comme le montre bien le phénomène de la « justice de carton ». La délégation considère que cette situation devrait être une source de préoccupation pour l'ensemble de la population philippine, riches et pauvres confondus. Elle considère en outre que les Philippines doivent absolument tenir un débat public sur l'étendue réelle du problème de la drogue dans le pays et qu'ils devraient s'enquérir, auprès de pays tiers, de la manière dont ceux-ci luttent contre le trafic et la consommation de drogues, tant au plan pénal que sanitaire.

58. La délégation estime que la législation en vigueur ne permet pas de s'attaquer efficacement au problème des exécutions extrajudiciaires. Elle appelle par conséquent les autorités à adopter une loi pour lever les obstacles institutionnels à la conduite, par les organismes gouvernementaux pertinents, d'enquête efficaces, indépendantes et impartiales sur les exécutions extrajudiciaires et, pour ce qui est de sanctionner les auteurs, à s'appuyer sur la définition esquissée par l'ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur la question, M. Philip Alston. Une telle loi devrait également prendre en considération les dispositions des Principes de l'ONU relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires, et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions, ainsi que le Protocole type du Minnesota de 1991 pour les enquêtes judiciaires concernant les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires, y compris les modifications qui y ont été apportées en 2016. Cela donnerait aux autorités davantage de moyens pour veiller à ce que les enquêtes soient menées avec la diligence voulue, sans retard et d'une manière approfondie, effective, impartiale et indépendante. Il importe en outre que les autorités veillent à ce que les Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois soient intégralement repris. Les autorités devraient aussi examiner de près la section 6 de la loi 9851 de la République, intitulée « loi des Philippines sur les crimes contre le droit international humanitaire, le génocide et autres crimes contre l'humanité », pour déterminer dans quelle mesure elle peut être appliquée à la situation actuelle. La délégation recommande également aux autorités de mettre les capacités d'enquête et médico-légales des organes philippins chargés de l'application des lois en conformité avec les normes internationalement reconnues en matière de police. Il importe par ailleurs que le Ministère de la justice, la police nationale philippine, le BNE et le Bureau philippin des stupéfiants respectent les conventions internationales relatives au contrôle des stupéfiants.

59. Compte tenu de la gravité et de l'ampleur des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, la délégation appuie pleinement la proposition tendant à ce qu'une enquête soit menée sur ces faits par une commission indépendante composée de membres dont l'intégrité, l'indépendance et la compétence seraient au-dessus de tout soupçon. La délégation souligne que, pour que toute la lumière soit faite sur ces exécutions, il importe au plus haut point que les témoins soient et se sentent protégés comme il se doit. La délégation est donc particulièrement préoccupée par le fait que ces derniers craignent de se manifester. Les efforts consentis par la Commission des droits de l'homme pour protéger les témoins doivent être renforcés et soutenus financièrement, de même que les efforts qu'elle déploie en général pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Il est également crucial que les autorités établissent un programme permettant au Ministère de la protection et du développement social de venir en aide aux proches de ceux qui ont trouvé la mort pendant des opérations de police.

60. La délégation appelle également les autorités à adresser à l'actuelle Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, Mme Agnès Callamard, une invitation officielle et inconditionnelle à se rendre aux Philippines. Compte tenu de la gravité des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires et des sérieux doutes quant à la capacité et/ou la volonté des institutions pertinentes de diligenter des enquêtes à cet égard, la délégation est d'avis que la visite de la Rapporteuse spéciale serait une occasion unique de progresser dans la voie de la vérité et de la justice.

2. Qualification de l'infraction et questions relatives à la compétence

61. La délégation est profondément préoccupée par le fait que la sénatrice de Lima ait été accusée « de participation à un trafic de stupéfiants » alors que la qualification de « corruption » semblait mieux convenir. La délégation tend à considérer, également à la lumière de ses conclusions formulées ci-dessous, que l'option d'une infraction excluant la libération sous caution a été retenue pour que la sénatrice de Lima ne puisse pas être remise en liberté.

62. La délégation s'étonne que la sénatrice de Lima ait été poursuivie devant le système de justice pénale et non pas devant le Sandiganbayan [tribunal collégial d'appel spécial mis en place pour lutter contre la corruption dans la fonction publique].

63. Les alinéas a) et b) de la Section 4 de la loi 8249 de la République, intitulée « loi complétant la définition de la compétence du Sandiganbayan », dispose que celui-ci est habilité à examiner les « cas de violation de la loi 3019 de la République, telle que modifiée, également dénommée loi contre les pratiques d'enrichissement illicites et de corruption [...] dans lesquelles un ou plusieurs des accusés sont des fonctionnaires occupant les postes suivants au sein de l'administration, que ce soit de manière permanente, ou à titre provisoire, au moment de la commission de l'infraction » et « autres infractions ou infractions graves, simples ou conjuguées à d'autres infractions commises par les fonctionnaires et les employés visés à l'alinéa a) de la présente section dans le cadre de leurs fonctions ».

64. La délégation réaffirme que les accusations portées contre la sénatrice de Lima relèvent davantage de l'infraction de corruption. Elle estime, même si ce n'est pas la logique qui a été suivie, qu'il serait plus judicieux que le Sandiganbayan exerce sa compétence pour examiner la plupart, sinon toutes les charges portées contre la sénatrice. Pour autant que cette question concerne les infractions que la sénatrice de Lima est accusée d'avoir commises quand elle était encore Ministre de la justice, la délégation est d'avis qu'elles peuvent être considérées comme étant intimement liées à sa fonction puisqu'elle aurait utilisé ses prérogatives de Ministre de la justice pour avoir conspiré en vue de participer à un trafic de stupéfiants. La délégation appelle par conséquent les autorités à envisager de saisir le Sandiganbayan des accusations concernées.

3. Absence d'éléments de preuve à charge contre la sénatrice de Lima

65. La délégation est profondément préoccupée par le fait que, d'après les autorités concernées, il existe des « motifs raisonnables et suffisants » de poursuivre les procédures engagées contre la sénatrice de Lima. La délégation souligne que, dans chacune des trois affaires, les preuves soulèvent d'importantes questions et suscitent des doutes sérieux. D'un point de vue général, le poids excessif accordé aux déclarations de barons de la drogue reconnus coupables est préoccupant, non seulement parce que les intéressés sont des délinquants avérés, mais aussi parce qu'ils ont une revanche à prendre contre la sénatrice de Lima qui est à l'origine de leur transfert des « kubols » dans le bâtiment 14, transfert qui a mis fin à leurs conditions de détention luxueuses. Ces mesures, outre qu'elles ont permis de renforcer le contrôle du commerce de la drogue, ont également engendré de vives tensions entre la sénatrice de Lima et les personnalités détenues à la NPB (« Bilibid 19 »), lesquelles ont par la suite intenté des procès contre cette dernière et contre d'autres fonctionnaires, ce qui s'est notamment traduit par le dépôt d'une plainte pénale et administrative auprès du Bureau du médiateur en janvier 2015, que celui-ci a rejetée. À cet égard, la délégation ne comprend pas comment ces individus, qui ont été condamnés, ont pu être cités comme « témoins à charge » et bénéficier des avantages prévus par le programme de protection des témoins. Pour la délégation, il est évident que ces avantages et le rejet par le Ministère de la justice de toute action en justice contre

les intéressés au titre de la plainte NPS XVI-INV-16K-00336, l'une des trois affaires dans lesquelles la sénatrice de Lima est également accusée, ont pu servir d'incitation supplémentaire à témoigner contre elle. La délégation souligne en outre que, dans plusieurs cas, les déclarations de ces détenus reposaient sur des ouï-dire, ne faisaient apparaître aucune connaissance personnelle directe des faits allégués et présentaient des incohérences notables. Pour ce qui est du supposé trafic de drogue après que la sénatrice de Lima a démissionné de ses fonctions de Ministre de la justice, on voit mal comment elle aurait pu amener les personnes condamnées pour trafic de stupéfiants qui ont témoigné contre elle à lui verser des fonds, si ce n'est sous la contrainte. La délégation souligne également que, dans l'affaire pendante devant la section 205 du Tribunal régional d'instance de la ville de Muntinlupa, il semble qu'il n'ait été tenu compte, ni de l'accord du 26 février 2016 concernant M. Dera, co-accusé dans cette affaire, ni de la prestation de serment faite par l'intéressé le même jour, établissant qu'il a agi en tant qu'agent secret, qu'il n'a jamais évoqué la sénatrice de Lima et qu'il n'a conclu aucun contrat avec elle.

66. Pour ce qui est des éléments constitutifs de l'infraction de participation à un trafic de stupéfiants, la délégation est préoccupée par le fait que les actions engagées suivent leur cours sans que la drogue et les acheteurs aient été identifiés, ni même les fournisseurs et les paiements effectués. Il est en outre profondément préoccupant que les charges pénales portées contre la sénatrice de Lima ont leur origine dans des déclarations écrites et des témoignages de détenus et autres individus qui ont participé à l'enquête de la Commission de la justice de la Chambre des représentants sur la prolifération des drogues à la NPB. La délégation souligne que la proposition visant à ouvrir ladite enquête a été prise une semaine après que la sénatrice de Lima a proposé d'ouvrir une enquête sénatoriale sur les très nombreux cas signalés d'exécutions extrajudiciaires. La délégation tend à considérer que l'enquête de la Chambre des représentants prend délibérément pour cible la sénatrice de Lima et a pour objet de compromettre la possibilité pour celle-ci de poursuivre sa propre enquête. Il est évident que cette enquête a provoqué l'ire du Président Duterte quand il était encore maire de Davao et qu'il lui en veut, ce qui est d'ailleurs de notoriété publique. La délégation considère que les critiques formulées par la sénatrice de Lima et l'enquête qu'elle a diligentée, qui sont loin d'être une simple affaire personnelle et qui auraient pu permettre de faire vraiment la lumière sur les exécutions extrajudiciaires aux Philippines, y compris sur les questions de responsabilité, ont été considérées par le Président Duterte et par ses alliés comme un facteur de trouble. La délégation considère par conséquent que les charges portées contre la sénatrice de Lima doivent être considérées comme une tentative de réduire au silence l'une des voix les plus critiques à l'égard de la guerre contre la drogue déclarée par le Président Duterte.

67. La délégation ne comprend pas non plus en quoi les charges portées contre la sénatrice de Lima font sens puisque c'est elle qui a pris des mesures contre le supposé trafic de stupéfiants au sein de la NPB. À cet égard, la délégation est profondément préoccupée par le fait que les déclarations du Président Duterte, de l'actuel Ministre de la justice et d'autres responsables bafouent le principe de la présomption d'innocence et présentent la sénatrice de Lima comme coupable avant même que des procédures judiciaires n'aient été engagées contre elle. La délégation considère que ces déclarations, à commencer par celles du chef de l'État, ont inévitablement beaucoup de poids et risquent d'influencer exagérément le cours des affaires pénales. Elle souligne que, même si la sénatrice de Lima a pu tourner en dérision le Président Duterte, cela n'ammoindrit nullement la responsabilité et le rôle spéciaux qui incombent aux plus hautes autorités de l'Etat.

68. Mue par la conviction qu'aucun élément de preuve ne justifie les actions pénales engagées contre la sénatrice de Lima, la délégation demande qu'elle soit libérée sans délai et prie les autorités compétentes d'envisager l'abandon des charges portées contre elle si aucun élément sérieux n'est pas rapidement recueilli. Si les actions engagées suivent leur cours, les autorités compétentes devraient faire tout leur possible pour les mener rapidement à leur terme tout en veillant au respect du droit à une procédure régulière, particulièrement du point de vue du droit de la sénatrice de Lima de se défendre et de la nécessité d'évaluer adéquatement tant les éléments de preuve à charge soumis par le Parquet que les arguments à décharge invoqués par la défense. La délégation considère qu'il importe au plus haut point qu'un observateur de procès de l'UIP surveille le respect du droit à une procédure régulière dans le cadre de la procédure judiciaire et fasse rapport sur la question.

4. Propos sexistes visant la sénatrice de Lima

69. La délégation est profondément préoccupée par les propos offensants décrivant la sénatrice de Lima comme une « femme immorale ». La délégation regrette vivement les déclarations du Président qui ont conduit des membres de la Chambre des représentants, et d'autres individus, à appeler l'attention de la population sur une vidéo sexuelle censée mettre en scène la sénatrice de Lima. La délégation ne peut que dénoncer de tels actes et les considérer comme une tentative de porter atteinte à la dignité de la sénatrice de Lima en tant que femme et à sa crédibilité en tant que sénatrice et dirigeante politique. La délégation espère que la Cour suprême se prononcera rapidement sur la demande de recours en *habeas data* introduite par la sénatrice de Lima contre le Président Duterte.

5. Rôle du Sénat dans le règlement de la situation de la sénatrice de Lima

70. La délégation estime que le Sénat devrait accorder un intérêt tout particulier à ses conclusions. Elle estime qu'il a pour responsabilité spéciale de contribuer à faire en sorte que les problèmes relatifs au droit à une procédure régulière d'un de ses membres soient effectivement réglés. La délégation appelle par conséquent le Sénat, par l'intermédiaire de son président, à faire tout son possible à cet égard et contribuer ainsi à ce que la sénatrice de Lima puisse de nouveau participer aux travaux du Sénat le plus rapidement possible.

Genève, le 27 juillet 2017